

	Commune de ATTON	
	Révision du Plan Local d'Urbanisme Réunion de travail 28 Septembre 2022	
COMPTE RENDU		

PRÉSENTS		
Nom	Fonction / Organisme	
Marlène CURINA-PRILLIEUX	Maire	
Alain PARMENTELAT	Adjoint	
Sébastien BOYER	Conseiller municipal	
Pascale FABBRI	Conseillère municipale	
Lucette RAMOLU	Responsable cellule Urbanisme et Aménagement / AdT	
Claire BARDIN	Chargée d'études en urbanisme / AdT	
RÉDACTION		
Rédacteur : Lucette RAMOLU	Pièces jointes : Diaporama de travail présenté le 28/09/22	Nombre de pages : 3
Rédigé le : 29/09/2022		Validé et diffusé le : 21/10/2022
DIFFUSION		
Nom	Fonction / Organisme	
	À l'ensemble des personnes invitées	

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

L'objet de cette réunion était la présentation de la première ébauche du diagnostic de la commune, la présentation finale attendant la réception du Porter à Connaissance des services de l'Etat.

La procédure de révision du PLU

Le Bureau d'Etude a rappelé dans un premier temps les étapes de la procédure de révision du PLU, ainsi que les différentes réunions qui y seront consacrées.

Il a également été rappelé qu'en raison de la nouvelle loi Climat et Résilience, le SRADDET et le SCoT vont être modifiés à horizons 2023 et 2026, et qu'il est pertinent de réfléchir au projet de la commune en intégrant l'idée générale des futurs documents auxquels le PLU sera soumis.

Les risques de zones humides sur le territoire

Sur la base de la carte des zones humides potentielles (CEREMA), il a été expliqué que le territoire communal était soumis à une importante présence potentielle de zones humides. Le Bureau d'Etudes a ensuite expliqué au groupe de travail que dans le cadre de la révision du PLU, des sondages pédologiques seront réalisés sur environ 4ha, notamment sur les zones qui seront en projet d'être ouvertes à l'urbanisation. Concernant le projet d'implantation du Colruyt sur la commune, le Bureau d'Etudes a demandé si le porteur de projet avait déjà réalisé des études de sols, ce qui n'est a priori pas le cas.

Le risque inondation

La commune est particulièrement touchée par les eaux qui descendent de la butte de Mousson à grande vitesse. Les villes de Mousson, Pont-à-Mousson et Atton ont demandé un diagnostic sur les zones inondables autour de la butte de Mousson.

Le Bureau d'Etudes a rappelé la nécessité de repérer les risques liés aux descentes d'eau sur les documents de zonage.

Le risque industriel

Un point a été fait avec le groupe d'étude pour comparer les risques BASOL et BASIAS référencés sur la base de données Géorisques et la réalité des sites encore en activité.

La consommation d'espace des 10 dernières années

Donnée majeure dans le cadre de la nouvelle loi Climat et Résilience, la consommation d'espace sur la commune, à la fois à destination d'habitat et d'activités économiques, a été calculée et cartographiée par le Bureau d'Etudes.

En ressort une consommation d'environ 3ha en habitat et 2.84ha en activités économiques. Ce dernier chiffre est à minorer de 1.46ha, puisque la parcelle n°162 de la zone industrielle n'est pas artificialisée, bien que des permis de construire soient déposés régulièrement.

L'analyse de cette consommation d'espace, faite par l'étude des PC délivrés par la Commune, permet également de calculer le nombre de logements construits depuis 2013 (date d'approbation du SCoT en vigueur), et ainsi d'en déduire le nombre de logements restants à créer d'ici 2032 pour respecter ce dernier.

Le Bureau d'Etudes a proposé d'établir trois scénarii de projections démographiques et de potentialités de construction :

- En se basant sur les données brutes de l'INSEE,
- En se basant sur le SCoT en vigueur,
- En appliquant à la lettre les objectifs de la loi Climat et Résilience.

La démarche de concertation

Le Bureau d'Etudes a conseillé à la Commune d'ouvrir au plus vite le registre de concertation, dans une démarche de transparence vis-à-vis de la population.

Un panneau de concertation expliquant la démarche de révision du PLU, les dates clés, et les modalités de concertation, sera transmis à la commune sous quelques jours pour affichage sur le site internet.

SUITE DE LA RÉUNION

En attente du Porter à Connaissance des services de l'Etat, la prochaine réunion est prévue au 26 Octobre 2022 et aura pour objectif de discuter avec l'équipe communale du projet de développement d'Atton, et de présenter différents scénarii de projections démographiques et de potentialités de constructions. La réunion sera également l'occasion de discuter du PLH et de ses implications dans le projet de la Commune.

ANNEXE

Le diaporama présenté lors de la réunion est en pièce-jointe de ce fichier. Des remarques ont été faites par le groupe de travail, et sont répertoriées ci-dessous, afin d'être corrigées dans le diagnostic :

- Vérifier l'ancienneté d'urbanisation de la Rue Saint-Germain, autour de 1946 ;
- Ajouter à la liste des équipements le cabinet de kinésithérapie, rue de Nomeny ;
- Compléter la localisation du stationnement, notamment au niveau de la rue de Loisy ;
- Modifier la liste des points d'apports volontaires sur la Commune.